



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

**OBJET : 07-2 - ANIMATION
TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2019 -
ASSOCIATION AMICALE DES FRANÇAIS
D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD
(A.F.N), D'OUTRE-MER ET LEURS
AMIS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS -
AFFECTATION DE SUBVENTION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

167849

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN

Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE

M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET

M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO

Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-2 - ANIMATION TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION AMICALE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD (A.F.N), D'OUTRE-MER ET LEURS AMIS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AFFECTATION DE SUBVENTION

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Dans le cadre du budget primitif, adopté par délibération du 29 mars 2019, le Conseil municipal a voté une enveloppe non affectée pour les subventions associatives relevant du secteur Animation-Tourisme.

Il est proposé l'affectation d'une subvention prévue dans cette enveloppe non affectée de la Direction à l'Association « Amicale des Français d'Afrique Française du Nord (A.F.N), d'outre-mer et leurs amis d'Antibes Juan-les-Pins ».

Cette association organise depuis plusieurs années le Salon National des Ecrivains et des Artistes Français d'A.F.N., d'outre-mer et leurs amis, la 41ème édition de ce salon est programmée les 4 et 5 mai 2019 aux Espaces du Fort Carré.

L'inscription de la subvention à cette association n'avait pu être effectuée en raison d'un dossier de demande de subvention non transmis. Aujourd'hui, la demande et les pièces administratives nécessaires ont été fournies.

Il est donc proposé de leur affecter 12 500 euros de subvention.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 12 500 euros à l'Association « Amicale des Français d'AFN, d'outre-mer et leurs amis d'Antibes Juan-les-Pins » ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.1678/19 - ANIMATION TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION AMICALE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD (A.F.N), D'OUTRE-MER ET LEURS AMIS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AFFECTATION DE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730014 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730014-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions